



Congés d'ancienneté ETAM

Par Mikele

Bonjour,

Je travaille depuis 34 ans dans une entreprise btp et ai acquis 6 jours de congés d'ancienneté. Mon employeur me propose de passer ETAM. Du coup est-ce-que je perdrai 3 jours d'ancienneté? vu que le statut ETAM donne uniquement droit à 3 jours d'ancienneté.

De plus il me propose une augmentation de salaire mais non sur le taux horaire mais en changeant le «T» déplacement. Je passe du t1 au t2 (5,-? par jour de plus). Est-ce légal?